

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

une demande de crédit d'investissement de CHF 770'000.- pour le remplacement de compteurs et la réalisation de petites extensions sur les réseaux eau, gaz, électricité et fibre optique

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Comme cela a été fait les années précédentes, les compteurs, les petites modifications et petites extensions des réseaux de la Commune sont des investissements qui doivent faire l'objet d'un préavis annuel, sur la base des prévisions en fin d'année.

Le crédit "Compteurs et petites extensions" est destiné à couvrir toutes les dépenses mineures auxquelles le Service des énergies (SEY) doit faire face dans des délais courts, inférieurs à deux semaines, pour satisfaire la demande de ses clients. Il couvre les prolongations de quelques mètres des réseaux d'eau, gaz, électricité et fibre optique, ainsi que la pose et le raccordement des compteurs.

Statut du crédit alloué pour l'année 2016

Par décision du 4 février 2016, le Conseil communal a octroyé un crédit d'investissement de CHF 744'000.- pour le remplacement de compteurs et la réalisation de petites extensions sur les réseaux électrique, eau et gaz (PR 15.34PR). Ce crédit doit être clôturé à la fin de l'exercice 2016.

A fin août 2016, les dépenses relatives au compte considéré s'élevaient à CHF 302'000.-. Compte tenu des travaux en cours ou effectués durant l'automne 2016, l'exercice sera clôturé avec un résultat proche du montant budgété.

L'activité de l'année 2016 et celle des années précédentes permettent de projeter les besoins pour l'année 2017, selon le tableau ci-dessous :

Crédit annuel compteurs et petites extensions								
Rétrospective des crédits antérieurs								
Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016 [Budget]	2017 [Budget]
Crédit No	4200	4002	4009	4013	4027	4036	4045	
Crédit Approuvé [chf]	797'600	716'000	682'000	725'000	626'000	746'000	744'000	770'000
Dépenses compteurs								
Eau	58'855	59'294	54'236	46'979	64'273	69'908	48'000	70'000
Gaz	67'303	59'355	47'735	77'594	73'681	77'299	70'000	55'000
Electricité	145'845	138'684	190'038	151'210	80'810	143'551	161'000	155'000
Total	272'003	257'333	292'009	275'783	218'764	290'758	279'000	280'000
Dépenses petites extensions								
Eau	103'702	92'887	89'737	100'357	52'051	40'349	100'000	150'000
Gaz	20'568	95'146	13'800	11'522	98'006	126'448	90'000	80'000
Electricité	223'540	247'805	276'334	297'783	199'474	244'533	200'000	200'000
Fibre optique	-	-	-	-	-	31'574	75'000	60'000
Total	347'810	435'838	379'871	409'662	349'531	442'904	465'000	490'000
Total dépensé	619'813	693'171	671'880	685'445	568'295	733'662		
Pourcentage de la somme utilisée	78%	97%	99%	95%	91%	98%		

Pour 2017, le besoin est estimé à CHF 770'000.- pour les réseaux eau, gaz, électricité et fibre optique.

Crédit d'investissement 2017 "Compteurs et petites extensions"

L'installation et le remplacement des compteurs, les modifications et petites extensions des réseaux prévisionnels s'élèvent à CHF 770'000.- pour l'année 2017 selon le détail fourni en annexe :

- Le réseau EAU est concerné pour un montant de CHF 220'000.-, dont CHF 70'000.- pour la partie compteurs;
- Le réseau GAZ pour CHF 135'000.-, dont CHF 55'000.- pour le remplacement ou l'installation des compteurs;
- Le réseau ELECTRICITE pour CHF 355'000.-, dont CHF 155'000.- pour les compteurs ;
- Le réseau FO (fibre optique) pour CHF 60'000.-.

Boussole 21

S'agissant du remplacement périodique de matériel, il n'y a pas lieu de procéder à une évaluation au moyen de l'outil Boussole 21.

Coût et financement

Les charges annuelles d'investissement se montent à CHF 62'626.- et comprennent les amortissements de CHF 39'333.-, les frais d'entretien de CHF 15'400.- et les frais d'intérêt variable sur le capital investi, de CHF 7'893.-.

Les amortissements sont calculés sur 15 ans pour les compteurs, 30 ans pour les modifications et extensions des réseaux eau et gaz et 20 ans pour les modifications et extensions du réseau électrique et fibre optique.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : Un crédit d'investissement de CHF 770'000.- est accordé à la Municipalité pour le remplacement de compteurs et la réalisation de diverses petites extensions sur les réseaux d'eau, de gaz, d'électricité et de fibre optique.

Article 2 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 4049 "Extensions et compteurs 2017". Elle sera amortie sur 15 ans au plus pour les compteurs, sur 20 ans au plus pour la partie électrique et fibre optique et sur 30 ans au plus pour la partie eau et gaz.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

J.-D. Carrard



Le Secrétaire

F. Zürcher

Délégué de la Municipalité : Monsieur Pierre Dessemontet, municipal du dicastère des énergies.